MOTION PATRIOTIQUE,

paprionde chateau

PAR M. PAP... DU CH**.

Discours préliminaire.

SOUS quelle conſtitution vivions-nous donc, quand depuis plus d'un ſiècle, ſans clameurs, ſans obſtacles, une troupe de publicains s'engraiſſoient des ſueurs & du ſang des peuples français ? il étoit un repos pour l'opulence, le ſommeil lui cachoit l'avenir, chacun avoit ſon rêve dans le calme. L'orage éclate, chacun s'éveille, voit le même péril, le vaiſſeau touche au fond ſans qu'on puiſſe découvrir de rives où aborder.

Une foule d'écrits nous ont fait voir que la conſtitution des empires a ſes principes épars dans l'eſpace des temps, que conſolidée par un long uſage, relative à l'état préſent, compoſée de toutes les époques où les intérêts de l'état ont été convenablement traités; trouvant même dans les règnes foibles & orageux des épreuves & des motifs de prévoyance, elle prend à chaque fois une conſiſtance nouvelle; & quoique à remonter au principe, il ſoit rare d'y trouver l'acte de la puiſſance parfaitement juſte & la loi dictée d'un accord libre,

qu'elle prend du moins avec les ſiècles un caractère grave & impoſant, & qu'alors l'unanimité repréſente l'effet d'une grande méditation.

Mais on a dû ſur-tout obſerver que la conſtitution n'acquière de la force & de la ſtabilité, qu'à meſure de ſon influence ſur le bien-être général; lorſqu'ayant donné un caractère aux peuples & produit des actions magnanimes & juſtes, elle agit ſur les ames & les attache par tous ces ſentimens. N'en doutons point, c'eſt à un principe profond de grandeur d'ame que la conſtitution des Français a dû ſa longue durée; voilà ce qui a dû la rendre claire & préciſe. Il étoit naturel que ce fût par-tout à l'honnête homme à le mieux concevoir celle de ſon pays, à trouver ſa liberté d'accord avec les loix, à les maintenir par ſa propre conduite. Que les peuples puiſſent avoir des vertus, c'eſt pour eux comme s'ils avoient une grande autorité.

Les Francs arrachant aux Romains l'empire des Gaules, y faiſant à leur tour reſpecter leurs loix & leurs caprices, l'élection & les conquêtes des premiers rois, des priviléges inventés par les vainqueurs, les forfaits de la tyrannie ſuccédant de ſi près à la victoire, des rois fainéans épuiſant, ſans obſtacles, leurs provinces par des profuſions inſenſées, de grands vaſſaux, des guerriers heureux, uſurpant ſur les rois & ſur les peuples une indépendance arbitraire, le cultivateur ſans armes, ſans

étendards, ſans traités, ſubjugué, dépouillé, aſſervi ſous des loix qu'il plaît au vainqueur d'imaginer; des maires du palais aſſez puiſſans pour forcer des rois à deſcendre du trône, ſe mettre à leur place & faire accepter aux peuples ce changement prodigieux : à travers ces récits confus de nos premières annales, ſi quelques traces peuvent donc nous indiquer cette conſtitution ſi chère, ce n'eſt qu'en nous faiſant voir déjà ces antiques Francs, conſervant, ſous des chefs qu'ils s'étoient choiſis, un noble caractère, ſoumis ſans contrainte, jurant à des rois, hommage, obéiſſance, ſous la ſeule clauſe de partager les périls & la gloire ; reſpectant dans ces rois, non l'appareil de la force, mais la foi donnée, & fidèles à ces loix fondamentales comme à leur propre parole.

Ainſi, pour aſſurer leur domination ſur les Gaules, prenant l'honneur pour guide & pour idole, les Francs imitoient les Romains qui ſacrifioient aux dieux des pays qu'ils alloient conquérir.

Ainſi, l'honneur réſiſtant au deſpotiſme encore indéterminé des premiers conquérans, prononçoit ſous quelles conditions la liberté autoriſoit la puiſſance des rois. Ces rois ne reſtèrent pas oiſifs, & couronnés par leurs armées, ſe couronnèrent auſſi par des vertus ſublimes.

Et qui vous a fait comte ? faiſoit demander Hugues

Capet à Aldebert comte de Périgord ; & qui l'a fait roi ? répondit Aldebert.

Une ſucceſſion de tant de rois victorieux & juſtes, voilà ce qui couronna la famille de Hugues Capet. Ces monarques achevèrent ce que l'honneur avoit commencé ; ils partagèrent, pour ainſi dire, leurs conquêtes avec les peuples en aboliſſant la ſervitude ; des loix ſuccédèrent à la violence ; & reſſerrant l'union de toutes les parties de l'Etat, elles affermirent cette conſtitution qui a réſiſté aux ſecouſſes les plus violentes, & que, ni les factions, ni le fanatiſme, ni les conjurations de toutes les puiſſances réunies, rien enfin n'a pu faire écrouler.

Aucune confédération ariſtocratique ne pouvoit convenir à un auſſi grand empire & s'accorder avec l'unité dans les vues, la célérité dans l'exécution, avec cet intérêt conſtant & unique qui doit faire une ſeule patrie de tant de domaines différens ; & quelque peine que les compagnons de gloire des premiers rois euſſent à ſe plier au joug d'une puiſſance qu'ils avoient concouru à fonder, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans la conſtitution monarchique, l'avantage inappréciable de dépoſer la *puiſſance ſouveraine* dans une main fixe, inamovible, comme dans un lieu ſacré qu'aucun ambitieux ne pût violer. On eut des rois pour n'avoir plus d'uſurpateurs ; la liberté devint le garant

de la puiſſance ; & il y a de la républiqne par-tout où il y a des mœurs & de la vertu.

Après dix ſiècles, eſt-ce à nous d'être incertains ſur les premiers principes dont dépendent l'ordre & la durée de notre gouvernement ? Toute forme de gouvernement peut, lors de ſon origine, être librement combattue & rejetée ; mais après dix ſiècles, elle eſt ſacrée & la première loi de l'empire ; on doit extirper les abus ſans bleſſer cette ſuprême loi ; on ne peut trop honorer la puiſſance à laquelle on doit obéir. Solon ne trouvoit rien de plus admirable dans les loix de Minos, que celle qui ordonnoit aux Crétois un grand reſpect pour les inſtitutions, les coutumes & les maximes de leur pays, & défendoit de les révoquer en doute, comme ſi elles étoient dictées par les dieux mêmes ; imitons ce reſpect, & prenons garde d'affoiblir nos réclamations par des emportemens inſenſés ; la modération convient à la raiſon comme à la puiſſance. C'eſt à l'eſclave d'agiter ſes fers pour les briſer ; mais nous ſommes trop convaincus de notre liberté pour nous avilir à prendre le langage de la licence ; & il eſt deux ſortes de tyrans à craindre pour la patrie, le deſpote & le ſéditieux.

Rien ne pouvoit donner aux peuples une connoiſſance plus intime de leur exiſtence ſociale, que ces aſſemblées nationales, où l'honneur & l'amour de la patrie, dépoſitaires de l'autorité ſouveraine,

venoient s'impofer de nouveaux facrifices, détruire les abus & ranimer l'autorité des loix. La très-grande diverfité des formes de ces affemblées en a confervé peut-être plus qu'on ne croit la force originelle : il s'agit de convoquer la nation comme à un moment de création, une époque effentielle & relative à toutes les circonftances préfentes; & non de fuivre fcrupuleufement les formalités circonfcrites d'un rite ancien qui n'en feroit plus qu'une vaine cérémonie.

Auffi femble-t-il plus important encore de bien connoître les motifs des affemblées d'état, depuis le commencement de la monarchie, que de s'attacher aux formes diverfes abandonnées aux cabales, au defpotifme, au hafard, parce que ce font ces motifs, qui, en tout temps, doivent en régler la compofition.

On voit les rois de la première race, conquérans, n'avoir que des affemblées militaires; ceux de la feconde race, y joindre le clergé, à qui ils avoient de fi grandes obligations; ceux de la troifième, y réunir les peuples à qui de plus grandes obligations encore étoient dues.

On voit Charlemagne confulter les grands de fon empire dans le deffein de les accoutumer à une feule autorité en leur en faifant part; fentir combien il importoit de lier par les loix, par les

intérêts communs, par un esprit uniforme, tant de peuples différens.

Bientôt ces assemblées admirables, sous Charlemagne, ne servir plus sous ses successeurs qu'à réunir des ambitieux, les évêques sur-tout devenus les plus puissans, déposer des rois, lancer ces premiers foudres, qui devinrent depuis si redoutables, & qui se dissipèrent à la longue à force d'être ridicules, faire tomber ce vaste héritage dans l'anarchie, le livrer à toutes sortes d'usurpations, & ces assemblées dénaturées s'anéantir enfin d'elles-mêmes.

On voit les premiers rois Capétiens trop occupés à contenir les provinces successivement conquises, à réprimer les guerres intestines, à soumettre les grands vassaux, à justifier leurs droits au trône pour assembler une nation dont la moitié se disoit indépendante.

Le royaume cependant changeoit de face; l'affranchissement des serfs, l'accroissement des communes, des réformes salutaires dans toutes les parties de l'administration, offroient un nouveau peuple qui devoit avoir de nouveaux représentans; & pour ne rien changer dans les maximes constitutives de l'Etat, il falloit changer déjà la forme des réunions.

Or, quoique l'on trouve, dès ces premiers temps, des assemblées particulières, incomplètes, où,

ſans y ſuivre des formalités ſcrupuleuſes, il étoit ordonné de diſcuter de bonne foi des intérêts divers, des objets d'adminiſtration; & dans ces aſſemblées, le tiers-état admis relativement à l'intérêt qu'il y avoit. Quoique l'on voie Louis IX, principalement conſulter avec plus d'éclat les barons & les repréſentans des états libres de ſon royaume, ſur les affaires civiles & politiques, dans la vue de les lier dans leurs délibérations même à l'intérêt national, ainſi qu'avoit fait Charlemagne, avec cette différence, que le clergé ſous ſaint Louis eut moins de prépondérance; dans ces progrès de l'autorité où les rois Capétiens avoient à ſe reſaiſir de la puiſſance des Carliens, que remarque-t-on eſſentiellement? Qu'il fallut la reconquerir, la rendre encore plus conſidérable : on remarque (car les empires ſont toujours en travail) que les vaſſaux indépendans & ombrageux, ſe faiſant la guerre entr'eux, pouvant la déclarer au ſouverain lui-même ſans être coupables de félonie, troubloient ſans ceſſe la paix intérieure, arrêtoient les progrès de civiliſation & de bonheur, que les ſouverains vouloient répandre ſur la multitude dont ils venoient de briſer les fers, & mettoient la France toujours au moment d'être déſolée par les factions des étrangers & des traîtres. Ce fut l'ouvrage difficile & long des ſévères ordonnances de Charlemagne, des armes de Louis-le-gros & de Louis VII,

des défenfes réitérées de Louis IX, de Philippe-le-bel ; & enfin, de la politique inexorable de Louis XI, de réduire les vaffaux à attendre la juftice des loix, & non de leur épée, à ne plus batàiller, à ne plus troubler le repos public par des ligues ambitieufes & de fubites incurfions.

L'ufage d'avoir des troupes réglées élevoit les rois de plus en plus ; leur autorité croiffoit & s'affermiffoit toujours, & les affemblées des grands de la nation ne fervoient plus qu'à prononcer des arrêts de confifcations, qui devenoient légitimes quand les rois étoient victorieux.

Philippe-le-bel, en convoquant les états-généraux, y admit plus folemnellement le tiers état ; fon motif étoit de gagner fon affection, & de le prévenir par cet acte de confiance contre les fureurs de Boniface VIII. La deftruction de la maifon de Souabe, un empereur, un roi de Sicile, un roi de Pologne, victimes des entreprifes forcenées d'Innocent III, montroient affez ce qu'il falloit craindre, & c'étoit le peuple fur-tout qu'il falloit préferver d'un tel incendie ; Boniface VIII venoit de donner le royaume de France à Albert d'Autriche.

Aux divifions inteftines, aux guerres de la fuperftition, aux foins de la police générale, fe joignit un objet de prévoyance devenu de plus en plus important. L'altération des monnoies, l'excès des

contributions destinées aux croisades; puis, livrées à d'autres emplois, la disposition arbitraire des revenus de l'Etat, de toutes les richesses, du salaire même des malheureux, que l'on trouva à force d'impôts & d'extorsions, les moyens de rassembler & de fondre à son gré en toutes sortes de déprédations; enfin, tous les maux de la cupidité faisoient déjà prévoir, que lorsque les grands vassaux seroient soumis & les provinces rentrées sous une domination légitime, quand les ennemis de l'Etat ne seroient plus à craindre, ce seroit-là le grand ennemi qui menaceroit de le détruire & contre lequel il faudroit s'armer de courage, de lumières & de patience.

Jean, plein d'une valeur héroïque, mais incapable d'une administration réfléchie, abandonna, aux Etats de 1355, une partie de son autorité: uniquement occupé de son ardeur guerrière & de ses griefs contre Edouard, il permit aux Etats de régner, de décider de la levée, du maniement, de l'emploi des finances; leurs réglemens furent salutaires; mais les plus audacieux s'emparèrent du gouvernement; & au lieu de citoyens paternels & réformateurs, n'offrirent plus que des intrigans & d'avides employés. Tout pouvoir usurpé est un pouvoir dont on abuse; & l'autorité souveraine ne peut être saisie par quelques membres des Etats, que ce ne soit une usurpation envers la nation elle-même, dont ces membres ne sont plus les

repréſentans, du moment qu'ils ſont aux gages d'une commiſſion quelconque. Les crimes de Marcel & de le Coq en furent les funeſtes ſuites.

Cependant, lorſque les impoſitions, devenues de plus en plus oppreſſives, eurent donné lieu à de juſtes réclamations; lorſque dans cette ſolemnelle aſſemblée de la nation & de ſon roi, cette réunion de la volonté & de la force, il fut arrêté, dès le principe, qu'on ne pourroit lever de taille ſans le conſentement des trois états, ce ne parut point être une innovation. Quand Philippe V voulut, ſans les conſulter, mettre une impoſition d'un cinquième ſur les revenus, & d'un centième ſur les meubles, on interjeta appel aux Etats-généraux. Les Etats, ſous Charles VIII, réduiſirent les impoſitions accrues ſingulièrement ſous Louis XI, à ce qu'elles étoient ſous les heureuſes & dernières années de Charles VII, & ces actes ne parurenr point des innovations. Notre valeur, notre ſang, nos biens, ne ſont point jouets du caprice d'un roi, ce ſont les dons de l'amour patriotique, & non la dette de l'eſclave; c'eſt préciſément pour cette raiſon que les reſſources de cet empire ſont inépuiſables; c'eſt parce que la généroſité va toujours au-delà du devoir, que le monarque que nous ſecourons en eſt véritablement plus grand.

Malgré l'inutilité de quelques-uns de ces Etats, convoqués pour des régences, ou épuiſés en queſtions

théologiques, tels que les derniers de 1614, on ne sauroit nier les droits de la nation à ces assemblées solemnelles; l'impôt, l'obéissance, les loix civiles, sont sous sa sauve-garde. Si jadis on ne pouvoit prolonger le service des vassaux sans que le danger de l'État l'exigeât & sans leur consentement, ce consentement est nécessaire aujourd'hui pour s'assurer si l'accroissement aveugle des impôts, sans aucune proportion avec les moyens, ne va pas jusqu'à écraser & détruire les peuples. C'est ce dont rien au monde ne peut instruire, ni les intendans, ces premiers collecteurs, ni l'administration des pays d'Etats, où l'inégalité des répartitions empêche le privilégié de se récrier contre la pesanteur de l'impôt, ni les parlemens qui lèvent eux-mêmes de si prodigieuses impositions par des taxations arbitraires, ni la noble, mais impuissante indignation du citoyen opprimé. Les états-généraux seuls pouvoient le faire; c'est donc un malheur pour la patrie d'en être long-temps privée; & il est bien constant qu'en éloignant les époques de ces réunions nationales, en les dominant par des injonctions particulières, tantôt précipitant leurs délibérations, tantôt les affoiblissant par l'incertitude des prérogatives, les rois, dès long-temps, en ont exténué la puissance régénérative, & qu'ils n'ont pu faire valoir le droit d'y porter tant d'atteintes que comme un droit de conquête.

Croyons que toutes les difficultés prélim'naires s'applaniront; que l'on pourra s'occuper du motif véritable de l'aſſemblée prochaine & s'accorder contre l'ennemi public, & quoique ces diſcuſſions reſſemblent à des guerres où chacun combat pour ſes intérêts, ſe retire quand il le peut & marchande ſon traité de paix, eſpérons que l'honneur ne ſouffrira pas de ces lâches défections; que, fondateur de la nation, il en ſera encore le ſoutien; qu'au premier cri de la patrie, tout deviendra citoyen; qu'il en eſt qui ſont dignes de ſa confiance, & qu'elle n'eſt pas réduite à ce malheur déplorable de ne trouver dans ſon ſein, ni génie pour la gouverner, ni cœurs patriotiques pour ſe dévouer à ſa proſpérité.

Que la nation ſoit donc aſſemblée, que notre ame nous tranſporte à ce moment tant deſiré; & méditons l'objet de la délibération prochaine; quel ſera-t-il? La dette & une déprédation que la main la plus puiſſante n'arrêteroit pas. Qui en a profité? les claſſes diſtinguées dont eſt tout homme riche? qui l'a payé? le peuple. Dans quel degré donc appartient-il au peuple de paroître dans ces comices, & quel doit être le ſuppliant? Comme la raiſon eſt de tous les ordres, ce que nous allons dire peut être également voté par tous ceux de l'Etat.

Motion patriotique.

C'eſt une loi ſage, néceſſaire, conſtitutive de l'empire français, que la nation attend avec impatience & qui ne peut tarder, que celle qui prononcera que chaque année ſera chargée de ſa peine, que l'empire ne peut emprunter, que la nation ne peut pas être ſoumiſe à reconnoître des dettes, non plus qu'à payer tribut à une puiſſance étrangère; les rois n'ont pas le droit de l'y contraindre, la nation n'a pas celui d'y ſouſcrire.

Il falloit que l'expérience d'un ſiècle nous démontrât combien eſt funeſte la triſte faculté des emprunts; que l'on vît un règne dévorer les revenus de trois règnes; que l'on vît une diſſipation de quelques années infliger une charge double d'impoſition, répandre la confuſion & ébranler toutes les parties de l'État. On pouvoit le prévoir, mais on ne donnoit pas aſſez d'importance à cette ſageſſe préſervative; toutes les loix fondamentales ſont le fruit de longues épreuves. Il a fallu dans les commencemens de la monarchie l'expérience de cinq ſiècles de guerres civiles & de déſaſtres, pour démontrer combien étoient funeſtes les partages des ſouverainetés; pendant cinq ſiècles l'Europe fut déchirée & enſanglantée dans toutes les ſucceſſions; enfin la France ne vit ſa tranquillité &

ſon exiſtence aſſurée, que lorſqu'une loi formelle défendit les démembremens.

Louis IV, en 954, laiſſa ſon royaume à Lothaire, & n'en détacha aucune province pour ſon autre fils Charles. Cet exemple fut ſuivi par Hugues Capet & ſes deſcendans, qui, juſqu'à Philippe Auguſte, firent couronner l'ainé de leurs fils de leur vivant, aſſurant à lui ſeul toutes les provinces de la monarchie, qui ceſſa d'être un ſimple patrimoine : la force de cet uſage fit la loi.

Cette loi conſtitutive a donc été préparée & dictée par l'expérience de cinq ſiècles précédens; elle ſe répandit dans les grands fiefs; Geoffroi, duc de Bretagne, ordonna que les baronies & chevaleries appartiendroient aux ſeuls ainés, qui donneroient à leurs cadets une penſion alimentaire, enfin elle devint générale.

La loi que nous réclamons eſt auſſi importante; il s'agit de ſuccéder dans un royaume libre & non grevé; cette loi eſt poſſible. Depuis un ſiècle, la moitié des revenus eſt engloutie par les arrérages. Si l'on étoit délivré de toutes les dettes, ce ſurcroît d'impoſitions ſuffiroit pour les dépenſes extraordinaires quelles qu'elles fuſſent, d'autant plus qu'elles ſe lèveroient, non ſur un peuple épuiſé, mais ſur un peuple qui, depuis un ſiècle, jouiroit de l'abondance.

Cette loi eſt la ſeule qui puiſſe réparer le mal,

On ſait que, malgré des exemples terribles, les hommes reviennent avec les mêmes défauts & la même ignorance; & les mêmes abus reparoiſſent toujours : c'eſt donc la digue que l'on oppoſera à de nouveaux ravages, que la nation doit conſidérer comme l'objet le plus digne de ſa prévoyance & de ſes efforts.

Il eſt horrible, en accablant ſes ſucceſſeurs d'une dette exceſſive, de mettre les meilleurs rois dans l'impuiſſance de rendre jamais leurs peuples heureux & de rompre les liens qui les uniſſent en déshéritant la poſtérité.

Il eſt de la majeſté du peuple français d'acquitter, chaque année, le ſubſide néceſſaire pour ſoutenir ſa gloire & ſon empire.

Il eſt de ſon intérêt de ne payer qu'une fois les dépenſes qu'elle ordonne.

Les empires ne placent point l'argent qu'ils empruntent; le commerce ſeul peut, ſans inconvéniens, s'engager à payer l'intérêt d'emprunts qui deviennent fertiles dans ſes mains, & ſe rendre tributaire en levant lui-même ſon tribut.

On doit oppoſer à l'illuſion du crédit public, que du moment que l'on a établi les emprunts, on a ceſſé de connoître l'emploi proportionné des revenus de l'empire, que la commodité des anticipations entraîne dans des excès, que les dépenſes trop faciles ſortent de leurs limites par l'attente des reſſources,

ressources, & qu'on ne peut outre-passer la borne des moyens publics sans que la nation n'en soit opprimée d'une manière quelconque.

On doit opposer les déprédations plus aisées à multiplier dans une masse énorme & obscure de comptes & d'opérations, dont le résultat vrai & sévère n'est connu de personne dans l'empire, & qu'aucun pilote ne sauroit gouverner; plus aisées à multiplier par la dénomination seule de ces engagemens prodigieux, qui font paroître toute nouvelle dissipation comme un foible ajouté à la ruine universelle.

On doit opposer la désastreuse conséquence pour le commerce, l'anéantissement inévitable des loix contre les cruautés usuraires; loix auxquelles il ne reste plus aucune force dès que l'administration les anéantit dans sa propre conduite; une froideur inévitable qui gagne tous les cœurs; enfin la perte de cette probité sincère qui étoit l'ame du commerce & son premier ressort, qui, faisant voir dans la fortune le fruit d'un travail utile & long, donnoit en même temps que les richesses, de la patience, de l'activité, de la bienfaisance, de la modération, un digne caractère de citoyen.

On doit opposer sur-tout à ce fantôme du crédit une innovation où l'ignorance absolue de nos propres forces nous porte à en abuser, la pente devenue plus rapide vers toutes les foiblesses, un

défordre qui fe porte dans toutes les chofes morales dès qu'il nous a égarés en une d'elles, les mœurs détruites & les liens de la nature dégradés eux-mêmes avec celui de l'intérêt patriotique : plus de patrie ; car il eft trop vrai que fouvent dans ces fortes d'anarchie, fi les provinces ne fourniffoient plus, ni impôts, ni foldats, il femble qu'on interromproit avec indifférence toute communication avec elles. Emprunter eft donc honteux & funefte ; la fûreté, la gloire, la majefté de l'empire s'élèvent & ne fauroient tolérer une reffoùrce qui flétrit plufieurs générations. C'eft juftement parce que la foi nationale a été compromife, que la nation a acquis le droit de prendre une grande réfolution ; & s'il nous eft poffible de payer cette maffe effroyable & inouie de la dette, fongeons, pour nous foutenir dans un tel effort, que nous ne faurions trop payer une loi fi falutaire & dont la poftérité nous rendra des actions de graces.

Nous pouvons examiner combien, dans un tel défordre, les opérations ont été dénuées du véritable efprit d'adminiftration ; &, difons-le, de l'amour patriotique ; & fur-tout combien il eft ridicule, en ébranlant les fondemens d'un empire, de vouloir fubftituer, à fon exiftence réelle, l'erreur d'un crédit, de traveftir l'honneur de la nation, en le faifant dépendre de la vague impéritie de quelques adminiftrateurs, & d'ofer préfenter l'in-

certitude de leurs opérations pour la ſolidité nationale.

Depuis long-temps on a traité les affaires d'un empire comme celles d'un particulier qui n'a qu'une exiſtence indifférente, incertaine, inconnue. On a été plus loin ; les eſtimant encore au-deſſous, on a emprunté, à l'intérêt de ſix pour cent & plus, à des banquiers & aux propres caiſſiers des deniers publics, qui, ſur leur ſimple reconnoiſſance, trouvoient le même argent dans le public, à quatre, ou quatre & demi pour cent; & on nous préſente cela comme des reſſources, comme des prodiges d'intelligence ! & l'Etat eſt encore tenu à la reconnoiſſance ! Renonçant enfin à la confiance publique, & eſſayant de tenter l'avidité par l'illuſion des primes, on a fait un jeu des malheurs de l'Etat, & l'on a pu avilir juſque-là l'honneur de la nation ! En l'aviliſſant, vous l'avez ruinée.

Qu'au moins, dans ces opérations, on eût obſervé le principe de ſageſſe & de fermeté qui tend à les exclure aujourd'hui; que dans la détreſſe où ſe trouvoient les finances, on eût établi une loi qui arrêtât une ſeule forme d'emprunts, en découvrît l'étendue progreſſive & limitée, en fixât invariablement l'intérêt à quatre & demi pour cent; à ce prix l'Etat devoit trouver plus de ſecours. Eût-il tardé? rien au monde ne devoit écarter de cette première réſolution, de cette baſe inébran-

lable, celle même de l'honneur, & le tréſor public n'eût pas éprouvé de détreſſe. En offrant un intérêt au-delà de celui que le particulier peut exiger ſelon les loix, le ſurplus ſert de marge & excite cet agiotage ſi funeſte qui a dévoré dans peu de jours la moitié du commerce & détourné le numéraire de ses canaux naturels; cet agiotage ſi coupable, puiſqu'il ſe fait à la ruine de l'Etat, & qu'on ſe félicite d'un déſordre qui opprime les peuples & dépouille déjà les générations à venir. L'intelligence ou plutôt la cupidité tournée de ce côté, il n'eſt rien qu'elle n'invente pour mettre de l'agitation dans ce trafic & accroître une confuſion ſi favorable à ſes intérêts; & ſon adreſſe criminelle, toujours plus induſtrieuſe que l'adminiſtration, marchande par toutes ſortes de moyens les conditions des emprunts & réuſſit toujours à les rendre de plus en plus onéreuſes.

La fixation de l'intérêt à quatre & demi pour cent, anéantiſſant ce ſcandaleux trafic, les fonds venoient avec une abondance régulière; un même papier, au contraire, tenant pluſieurs bourſes en réſerve pour ſpéculer, occaſionne, comme nous le diſons, des ſuſpenſions funeſtes à la circulation, renferme preſque tous les fonds de l'Etat dans ce jeu, les détourne de tout emploi utile où les gains ſont uniformes & modiques, & l'on trouve cela de frappant dans cette propoſition; qu'en ce moment

même, les particuliers honnêtes, les magiſtrats, les commerçans mêmes, ſoumis à leurs anciens uſages, ne retirent entr'eux que quatre à cinq pour cent, malgré la profuſion & les bénéfices des papiers d'emprunts; une ſageſſe de caractère attachant leur confiance aux opérations où s'obſerve la loi conſtante & bonne, qui a fixé le juſte intérêt de l'argent.

Cette ſimple détermination eût tout réparé; car une réſolution auſſi ſage ne pouvoit être priſe, qu'on n'eût en même temps mis, comme malgré ſoi, une égale fermeté dans toutes les autres diſpoſitions des deniers publics : cette réſolution ne pouvoit aller ſeule, l'abus contraire ne pouvoit non plus courir ſeul.

Combien ne trouve-t-on pas de vérités qui paroiſſent d'abord indifférentes & triviales, & dont le ſens profond ne ſe diſtingue bien que long-temps après. C'eſt ainſi qu'en conſidérant avec attention les progrès de la confuſion, on eſt de plus en plus convaincu, que dès le premier pas, ce principe étoit de la dernière importance, la digue la plus forte, & ſeule pouvoit établir la confiance avant d'en faire uſage. Hypocrate, dit-on, inventa la diète; qui auroit cru que la diète devoit être une découverte ?

Que n'a-t-on pas avancé cependant en faveur du crédit? Combien a-t-on répété que l'argent

nous venoit de l'étranger ; par ce moyen, ſans calculer avec quelle rapidité l'argent leur retourne en plus grande abondance, malgré les créations récidives d'emprunts, nous ſommes toujours à découvert ; car ce n'eſt pas le papier qui va ſolder l'étranger, il lui faut de l'argent ou des productions.

Il ſe trouve en toutes choſes une meſure particulière pour former une période ; dans le commerce, une année produit une certaine révolution, une quantité diverſe d'action & de retour ; dans l'agriculture, on trouve également diverſes périodes ſelon les diverſes productions. Vingt ans ſur la vie humaine forment une étendue immenſe ; ſa ſituation a changé pluſieurs fois, cette période eſt conſidérable, eſt un entier pour l'homme ; pour les Etats, c'eſt une meſure rapide, une très-courte révolution, une année ſi l'on veut. Or, quand il leur arrive de payer dans cette révolution la ſomme entière qu'ils ont reçue, ils ſont exactement dans le cas d'un homme qui emprunte à cent pour cent par an. Cette vérité eſt inconteſtable ; ce qui la rend ſenſible, c'eſt qu'une fois une quantité de ſemblables opérations établies, chaque année ſe trouvant chargée des engagemens de vingt années, il arrive que l'emprunt de l'année ſuivante devenu indiſpenſable ſeulement pour payer le montant des intérêts, l'on ſe rend tributaire d'une ſomme égale

à celle qu'on avoit cru emprunter. Le désordre ne s'arrête pas là; comme un corps qui tombe, il accroît sa puissance nuisible par le mal qu'il a déjà fait. Rapprochez de cela un exemple, & malgré le bouleversement monstrueux de la banque de Law, voyez les dépenses immodérées de quelques années du siècle dernier, coûter depuis huit milliards, forcer à la violence des réductions & rester encore dues.

En vain on opposeroit que l'intérêt de l'emprunt est représenté par le bénéfice d'une opération bien entendue. Sans doute les frais d'une guerre imprévue peuvent se partager avec intelligence sur l'espace de deux ou trois années; mais ce seroit abuser étrangement de l'ignorance & de l'enthousiasme, que de nous parler d'un pareil bénéfice dans l'effroyable déprédation qui a formé la dette.

J'ajouterai donc qu'il est impossible, relativement à l'Etat, de rien déterminer d'exact sur la modération de l'intérêt, puisqu'il n'a rien qui se rapporte à l'emploi des fonds qui n'ont servi qu'à des dépenses mortes, & que la modération de l'intérêt ne peut être réglée que par l'utilité de l'opération à laquelle ils doivent servir. La concurrence des richesses & une certaine combinaison entre les peines de l'homme & les productions du sol, ont déterminé le produit des terres à trois pour cent, l'intérêt de l'argent placé avec égale solidité dut

naturellement ſe régler ſur cette première détermination; le ſurplus de l'intérêt ſe rapporte aux riſques que l'on court. Ainſi, dans le commerce, il s'eſt élevé en raiſon des dangers de ce placement & des gains qu'il procure à ſix pour cent: c'eſt donc une ironie inſultante de créer des emprunts à ſix pour cent, en y engageant, ſans ſon gré, l'honneur de la nation; c'eſt démentir la confiance en la demandant; ou bien, c'étoit ajouter à l'intérêt, ce qu'on croyoit devoir y ajouter, en avertiſſant les prêteurs qu'ils devoient s'attendre à courir les riſques des réductions, ou la perte totale, puiſqu'on leur payoit le prix de cette condition; mais la difficulté reſte toujours entière; la dette publique eſt une maſſe à part, qui, par elle-même, n'a rien pour déterminer l'intérêt de ſes engagemens; & toute condition d'intérêts, n'ayant à ſon égard rien de formel & de raiſonnable, il s'enſuit que toute propoſition d'emprunts eſt abſurde par rapport à la nation qu'on engage.

Cette méthode de rapporter les diverſes meſures de périodes aux effets qu'on doit attendre, peut ſervir de règle pour les ſupplémens de contributions dans les temps de guerre. Sans contrarier la réſolution invariable de n'engager en aucune manière le crédit de l'Etat, l'exécution & le paiement de certaines choſes ne peuvent s'effectuer qu'en un nombre d'années qu'il faut toujours reſtreindre,

ſoit afin que la délibération n'entraîne pas dans des projets inſenſés, ſoit pour que le même travail embraſſe toute l'opération, ſoit pour ne pas empiéter ſur un temps qui amènera ſa peine & ſes beſoins.

Les convocations des aſſemblées nationales, elles-mêmes, ne doivent pas être trop multipliées; ſi vous ne donnez pas à leurs concluſions & à leurs réglemens le temps de ſe développer & de prouver leurs heureux effets, ces aſſemblées paroîtront inutiles, & dès-lors ſeront détruites. Il ſemble que l'on pourroit ſouhaiter que leur retour périodique fût comme le renouvellement des générations; ſi vous les précipitez d'abord, vous ſerez bientôt des ſiècles ſans les revoir.

Dans les aſſemblées trop fréquentes, on voit une multitude d'hommes qui font métier, les uns de ſéduire, les autres, de ſe vendre. Quelques belles ſentences qu'on y déploie, trop répétées, elles n'ont rien de nouveau & n'apportent pas les moindres obſtacles. Si les parlemens d'Angleterre ne s'étoient pas aſſemblés tous les ans, ils auroient été bien autrement redoutables pour les miniſtres qui diſpoſent des intérêts politiques & de la fortune publique.

Mais pourſuivons ce que nous avons à dire ſur la diſperſion anticipée des revenus de l'Etat; il ne ſera pas inutile de retracer ce qu'avoit déjà

souffert le royaume avant les excès auxquels on s'est livré depuis un siècle.

L'altération des monnoies, usitée avec excès sous nos premiers rois, fut une sorte d'anticipation, qui, non-seulement renversoit l'ordre & la stabilité des fortunes, mais qui donnoit encore aux étrangers des moyens de nous dépouiller en imitant nos espèces.

La vénalité de toutes sortes d'emplois, attribuée à François Ier, & qui a reçu tant d'extension, est un emprunt éternel. Louis XII, dans un besoin pressant, consentit, à regret, à vendre les offices de finances; il promit qu'il les rembourseroit, & il tint parole. Toute vénalité d'ailleurs est de bien antérieure à François Ier. Les offices de sénéchaux, de baillis, de prévôts, les vicomtés même, &c. furent, dès le commencement de la monarchie, tantôt donnés en récompense ou par faveur, tantôt vendus ou affermés au plus offrant. La cupidité, plus vieille que la monarchie, avoit de bonne heure établi ce trafic, qui ne fit que prendre, avec le temps, une forme plus constante. Saint Louis, en partant pour la Terre-Sainte, défendit la vénalité de la place importante de prévôt de Paris, & en revêtit Boisleve.

Les rois ont presque toujours dissipé d'avance; mais endettés pour leur propre compte, ils aliénoient leurs domaines. Philippe-le-bel hypothéqua ses

biens, ſa terre, ceux de ſes ſucceſſeurs, fit intervenir la reine ſa femme, pour dédommager ceux qui recevroient ſa nouvelle monnoie. Les rois ſe plaignoient que, de toutes les opérations, il n'en arrivât qu'une foible partie au tréſor public, & que tandis qu'ils étoient toujours pauvres, les traitans toujours riches, étaloient un luxe inſolent. Les rois empruntoient à ces traitans, & les chaſſoient quelquefois en confiſquant leurs biens immenſes.

Les Italiens, dit-on, nous ont fait connoître les empoiſonneurs; ils nous avoient envoyé déjà des deſtructeurs auſſi funeſtes, les Lombards & les Florentins, premiers inventeurs de la finance & de ſa doctrine. Quand Philippe VI les chaſſa du royaume, les intérêts de ce qu'il leur étoit dû ſurpaſſoit cinq fois le capital. Pierre Remi, ſurintendant des finances, qui fut pendu, poſſédoit en richeſſes de quoi payer un quart du royaume. L'indignation publique, irritée par leur impudence, força les rois à ces actes de juſtice. Plus ſouvent ils furent condamnés à des reſtitutions, ſupplice très-douloureux. En 1348, ils trouvèrent le moyen de modérer la rigueur des pourſuites; l'un deux condamné à rendre 100,000 florins d'or, fit réduire cette ſomme à la moitié; ils obtinrent même des lettres du roi pour ſuſpendre des procédures ſi redoutables. La chambre des comptes, ſans s'arrêter à un ordre ſi viſiblement ſurpris à la foibleſſe du

monarque, les continua avec la même rigueur & la même fidélité : les Italiens furent chaſſés du royaume; les ſommes à eux dues confiſquées, ainſi que les intérêts qui excédoient dix fois le principal. (1)

Déjà les grands du royaume partageoient avec eux ce trafic. Différens rois, Charles V, entr'autres, défendit aux gentilshommes & eccléſiaſtiques de ſe préſenter pour ſe faire adjuger les fermes des impoſitions.

La permiſſion vendue aux juifs d'habiter le royaume & d'y exercer une uſure odieuſe, fut une reſſource dont on fit uſage.

Ainſi, les déſordres, les reſſources humiliantes & ruineuſes, les déprédations, ont de tout temps détruit l'abondance & la proſpérité de la nation. L'uſage du crédit public, lui-même, n'offre rien de nouveau, que d'avoir fait d'un petit mal un grand mal ; d'avoir rendu la nation ſolidaire & garante de la dette ſans l'avoir conſultée. Les rois n'ont fait que tranſporter, ſur la nation entière, les diſpoſitions imprudentes qu'ils faiſoient de leurs propres domaines : eſt-ce encore comme un droit de conquête?

En parlant de l'altération des monnoies, c'étoit

---

(1) Une ancienne loi des Indiens défendoit que l'intérêt d'une ſomme prêtée pût jamais excéder deux fois le principal, quelle qu'eût été la durée de la dette.

le lieu de parler des papiers monnoies. En attaquant les illuſions qui enveloppent & défendent l'uſage d'un crédit public, il importe ſur-tout de bien arrêter ce que l'on doit penſer de ces papiers monnoies.

Leur uſage en effet n'entraîne-t-il aucun inconvénient? n'éloignent-ils pas du centre où ils ont cours, les eſpèces qui ſortent néceſſairement du royaume? tant de canaux ſont ouverts pour cela dans les rentes & les gains d'agiotage qui vont à l'étranger! qu'une circonſtance quelconque force à la ſuppreſſion de ces papiers monnoies, l'argent néceſſaire ne manque-t-il pas à la circulation? Par une foule d'autres raiſons, ſoit générales, ſoit particulières, ne réſulte-t-il pas de l'établiſſement de cette monnoie fictive, que pour enrichir quelques particuliers elle ruine la multitude, & qu'elle ne convient ſous aucun rapport à un Etat qui ne le cède en opulence à aucun de ſes voiſins.

Nous aurions ici un problême à réſoudre ſur la quantité même de numéraire réel, la plus favorable à la diſtribution égale & heureuſe des biens de toute eſpèce ; une ſurabondance de numéraire peut quelquefois déprimer la valeur des productions de la terre & des peines, production de l'homme ; ainſi, loin d'être avantageuſe, elle peut altérer & troubler ce mouvement égal & ſalutaire qui faiſoit

participer tous les hommes aux objets de première néceſſité.

Mais au moins la queſtion relativement aux papiers-monnoies n'a rien d'abſtrait, les inconvéniens en ſont frappans; & ce qui, juſqu'à préſent, ſemble y avoir répandu quelques doutes, c'eſt que les intéreſſés ont ſeuls jugé la cauſe.

Beaucoup de gens ont prétendu trouver, dans la création des emprunts & de ces papiers-monnoies, un moyen de richeſſes qui, en en répandant les valeurs repréſentatives, donnent à la circulation plus de rapidité, plus de moyens de payer; mais cette opulence fictive s'élève aux dépens de la claſſe pauvre & laborieuſe, puiſqu'elle ne fait autre choſe que d'accroître & multiplier l'inégalité des fortunes; que de donner au riche plus de moyens d'envahir; que d'exciter un ravage deſtructeur de tout ce que les hommes eſtiment, plutôt qu'une heureuſe diſtribution des moyens de vivre & de jouir. Les jours, l'activité, les forces, l'opinion même des meilleurs citoyens, tout n'eſt-il pas ſacrifié à des futilités honteuſes? & ne ſemble-t-il pas qu'en créant des eſpèces fictives, vous avez en même temps répandu des jouiſſances imaginaires & des ſentimens factices?

Enfin, dans la main des prêteurs, les valeurs repréſentatives produiſent leur revenu; or, il n'y a dans le royaume qu'un même revenu, donc les poſſeſſeurs en fond de terre n'ont collectivement

que la moitié de leurs productions ; leurs qualités bienfaisantes ont déjà baissé en raison de cela ; mais sur-tout l'on voit s'élever cette horde de capitalistes qui ont plus de moyens d'attirer à eux tous les gains & toutes les productions ; (car l'argent est bien plus lucratif que le travail.) Ces rapports, qui s'établissent depuis la première classe jusqu'à la dernière, sont rigoureusement cause que le cultivateur pauvre & abandonné gagne beaucoup moins qu'il n'eût fait; qu'en général, dans le royaume, il a à peine de quoi se nourrir, qu'il est dépouillé par l'impôt destiné à payer les arrérages des papiers créés. Sans cela, comment se pourroit-il que dans un royaume si fertile, si sain, où il n'y a que la moitié des habitans qu'il pourroit nourrir, où ils sont si actifs, si industrieux, comment, dis-je, est-il possible qu'ils meurent de faim, de froid, de désespoir? c'est qu'ils foulent une terre qu'ils ne peuvent cultiver pour eux; c'est qu'il manque à leurs mains la laine qu'ils pourroient filer pour eux; c'est que la campagne déserte n'élève point les troupeaux & les animaux féconds, qui nourriroient l'espèce humaine; c'est que la perfection, la cruelle vigilance de l'esprit fiscal, ne découvre pas un peu de joie ou d'aisance chez le paysan, qu'elle n'aille aussi-tôt la lui faire payer ; c'est que plus il y a de valeurs représentatives, plus le gouvernement a besoin d'impôts, & que leur inégale

répartition eſt toujours au déſavantage du cultivateur; c'eſt que l'inquiète préſence des rentiers ne laiſſe, ni liberté, ni temps, ni repos; que leurs clameurs environnent le trône, & qu'ils font accroire que la première fonction des rois eſt de nourrir leur oiſiveté avec le ſang des peuples qui ne ſont point là pour défendre leur cauſe.

Et l'on balanceroit à proſcrire ſans retour l'uſage des emprunts & des papiers-monnoies! & quoiqu'il ſoit évident que dans tous les cas poſſibles, l'avenir que vous conſommez déjà, diſputant ſon droit de propriété à meſure qu'il arrive, doit cauſer des troubles dont vous êtes ſeuls coupables, on ſe livreroit encore au preſtige de ces honteuſes opérations! & il ſe trouveroit des gens pour entreprendre leur apologie! Il s'en trouvera malheureuſement qui agiront comme font les conſpirateurs, qui, ſans combattre la motion patriotique, la laiſſeront s'éteindre dans des diſtractions adroitement amenées, offriront des calculs, préſenteront quelques reſſources, ſéduiront les eſprits; & le temps, qui ſeul arrange tout, entraînera tout avec lui, forcera les réſiſtances, & diſſipera cette aſſemblée dont l'arrivée eſt ſi majeſtueuſe, & le départ ſera peut-être ſi différent.

Ah! défions-nous de la ſcience elle-même. Pour opérer d'heureux changemens, que faut-il? un grand amour du bien. Les théories économiques ont

ont présenté aux méditations humaines un champ vaste, une nouvelle source de découvertes & de lumières; mais dans le génie, ce n'est pas ce qui fait connoître le bien qui est rare, c'est ce qui le fait vouloir. J'admire avec une confiance consolante comment il s'opère sous les bons souverains. Rien heureusement de plus simple que la raison, elle existoit aux premiers jours du monde, & l'homme juste d'alors auroit pu gouverner un empire.

Comment abandonner l'arène? ils ne manqueront pas de dire, les perfides, que l'usage du crédit public n'a pas fait tant de mal; qu'il suffit, pour n'en avoir rien à redouter, de le contenir dans des règles, & de lui donner pour base, l'intérêt & l'honneur national; ils appelleront à leur secours des exemples, mais ces exemples sont eux-mêmes effrayans; mais c'est trahir l'honneur que de le commettre au hasard; mais il est prouvé qu'on ne sauroit faire usage du crédit public sans faire banqueroute.

Car enfin, combien d'infidélités inévitables! Dans quel temps même accroît on la multitude des emprunts ou des papiers-monnoies, emprunt déguisé? dans le moment où, dépourvu de ressources, on est prêt à manquer à ses paiemens. Combien de circonstances imprévues où le public se croît au moment de sa ruine! & qui peut répondre que la banqueroute ne se fera pas? Elle est faite du moment que le discrédit a fait baisser le prix

des papiers, a causé des pertes & dérangé des fortunes. Cette banque d'Angleterre si célèbre, cette exactitude tant vantée, cette confiance patriotique citée pour exemple, ont-elles empêché qu'à diverses fois les engagemens de l'échiquier & les billets de banque, ne perdissent vingt, trente, & même quarante pour cent? Cette dépréciation est une banqueroute réelle; & l'agiotage qui fait tourner cette perte au profit de quelques-uns, n'est qu'un vol autorisé. Dès-lors, l'Etat ne peut honnêtement former de tels engagemens, ainsi doit voir tout administrateur, & sans se déguiser les effets de ces opérations, trouver la même infamie à commettre le même mal.

Quels exemples nous offrir qui ne viennent à l'appui de notre importante motion? nous pourrions en citer quelques-uns. L'odieux Philippe II fit une banqueroute horrible, mais ce fut Charles-Quint qui fit la dette; les intérêts seuls absorboient, en 1586, tout le produit des impositions. Comment exprimer ce qui se passa en France sous la dernière régence? Comment décrire ce qui s'est passé depuis, & le moment où nous sommes?

Les emprunts n'ont pas même été établis avec cette bonne foi qu'on leur suppose. La France, la Hollande, l'Angleterre, empruntèrent, pour tromper les peuples sur des projets démesurés de leur ambition, & dévoroient l'avenir pour un

moment d'imprudence. Les Etats monarchiques, aujourd'hui, sont presque tous endettés; il semble que cette dissolution commune à tous en soit moins effrayante.

Il est peu de pays que la création des monnoies fictives, ou des emprunts, n'aient ruiné; il ne reste plus d'autre intelligence; à tout instant il faut en créer de nouveaux, & c'est la pauvreté qu'on établit chez soi avec tant de principes & de présomption.

L'excès de nos dettes a soutenu la banque d'Angleterre ; l'équilibre des retours & des soldes s'est maintenu par-là, l'avantage est même de son côté; mais, quoique son régime soit différent du nôtre par sa grande persévérance, par l'acheminement des liquidations, sur-tout par plus d'égalité dans les contributions. Quelques années pourroient y causer de grands troubles, d'autant plus que les nations ont une effervescence particulière qui tourne contre elles-mêmes, quand elle n'est plus occupée au dehors , & que l'amour patriotique des peuples vient sur tout de la haine qu'on leur inspire contre leurs voisins. Durant la paix, il y a moins de cette ferveur de citoyen, & l'on pourroit présumer que l'Angleterre ne sauroit résister à une longue tranquillité; & alors quelle sera sa conduite? quelles seront ses ressources ?

Les Etats-Unis de l'Amérique sont les seuls qui, forcés à tout sacrifier à leur indépendance,

ont contracté des dettes ſans être blâmables ; peut-être euſſent-ils trouvé d'autres moyens, ſi cette miſérable méthode n'avoit pas été déjà répandue dans leur pays. Déjà grevés d'engagemens immenſes, les Etats-Unis ont pu faire participer les générations à venir aux frais d'une guerre dont elles devoient recueillir le fruit; après avoir eux-mêmes ſacrifié leur fortune & leur ſang, ils laiſſeront la liberté, & la poſtérité ne pourra ſe plaindre de contribuer aux efforts qui ont produit cette heureuſe révolution. Les circonſtances les ont encore délivrés de cette charge; leurs papiers-monnoies en diſcrédit avant la guerre montoient à deux cents millions de piaſtres ; ils en ont créé encore durant la guerre deux cents millions, qu'ils ont donnés, ſelon les diverſes dépréciations, pour trente - ſix millions à peu près : tombées encore de valeur, ces pertes ſucceſſives ont eu l'effet d'une impoſition générale. En 1784, le congrès réſolut d'éteindre ces engagemens, en payant aux porteurs le prix qu'ils valoient au moment où ils les avoient reçus, avec un intérêt de ſix pour cent depuis ce temps.

Mais la France eſt dans un tout autre cas; le dédommagement de ſes ſacrifices ne lui eſt offert en rien, & le ſpectacle d'une diſſipation folle n'en rend que plus douloureux le ſpectacle de ſes provinces épuiſées.

Qui donc a profité de tant de victimes? pour

qui tant d'oppreſſion? quelles velléités de jouiſſance ont valu tant de pleurs ? en quoi les ſouverains ont-ils à ſe féliciter? quel éclat s'en eſt répandu ſur eux? que trouver enfin d'admirable & de conſolant dans cette étroite enceinte où nos dépouilles vont s'engloutir ? dans cette capitale monſtrueuſe que tant de miniſtres de luxure & de vexations, tout infames & tout puiſſans, ſouillent depuis ſi long-temps de leurs emportemens & de leurs lâchetés ?

Mais ce n'eſt point ici la place d'attaquer les illuſions de l'intempérance & de l'orgueil, nous avons affaire à des hommes foibles; & ſouvent celui qui dit la vérité & préſente les réflexions les plus innocentes, menacé de toutes parts, ſemble être accuſé lui-même & avoir à ſe juſtifier.

Laiſſons même à la magnificence & à la ſomptuoſité tout ce qu'elles peuvent avoir d'attraits. Loin de condamner les richeſſes même imaginaires, je crois qu'il n'eſt pas aiſé de tracer avec préciſion la ligne de démarcation entre le néceſſaire & le ſuperflu, ſi-tôt que ce dernier, par l'habitude ou l'opinion, eſt devenu indiſpenſable, & quoique la valeur abſolue des choſes ſoit conſidérée ſelon les beſoins de première néceſſité, tels que la nourriture, le vêtement groſſier & l'abri, la valeur générale des choſes eſt la convenance qu'elles offrent à l'être qui les priſe; & ce qui

fait jouir, eſt avec raiſon eſtimé comme ce qui fait vivre.

Mais je voudrois du moins arrêter les bornes de la profuſion où elle n'augmente plus le bonheur; que l'on conçût qu'il y a en tout des limites; que réfléchiſſant un inſtant aux conditions néceſſaires aux jouiſſances, & attachant à chaque objet le prix qui lui convient, on s'apperçût au moins que le bonheur a une meſure vraie, que les excès les plus effrénés & la puiſſance la plus vaine n'agrandiſſent jamais; que cette meſure eſt au fond de nous-mêmes, & qu'ainſi, ce qu'on peut obtenir de jouiſſances eſt auſſi modérément & également réglé par la nature, que ce qu'on peut donner d'alimens à ſes beſoins phyſiques; que l'on ſe convainquît enfin, que n'étant jamais en raiſon des choſes, mais de l'homme, pour en étendre la carrière, ce ſont les facultés de jouir qu'il faut ménager, régler, fortifier, accroître; qu'au milieu de richeſſes on peut être dépouillé de richeſſes; & que le légiſlateur, qui borne le luxe & les profuſions, ne borne point les jouiſſances.

Or, les richeſſes fictives ont eu encore les inconvéniens d'égarer ſur la juſte étendue du luxe. Tant qu'il eſt une conſéquence des productions naturelles, il n'eſt ni fatal ni corrupteur; au contraire, réſultat conſtant, emploi néceſſaire d'une abondance aſſurée, il anime & fortifie; il ne peut jamais être exceſſif

quand il eſt général; car, les plus grandes recherches conſiſtant à avoir ce que les autres ne peuvent obtenir, il n'eſt exceſſif que dans les pays où une misère affreuſe, une dépravation révoltante, faiſant deſcendre l'homme à une baſſeſſe inouie, font croire aux opulens qu'ils ſont à une hauteur prodigieuſe.

L'aiſance eſt le luxe de l'agriculteur; l'oſtentation, celui du commerçant; la diſſipation, celui du financier.

Dans les campagnes, une diſpoſition précieuſe y maintient la richeſſe, y répand un luxe bien entendu; l'agriculteur ſoupire après le bonheur d'acquérir un peu de terre qu'il puiſſe cultiver lui-même, pour lui-même, ce qui le rend laborieux, économe, probe, attaché à ſon pays; ſon luxe, ſon orgueil, encouragent chacun & ne bleſſent perſonne; il montre les terres qu'il a défrichées, les enfans qu'il a établis. Dans les villes, on veut faire fortune pour quitter ſes travaux, pour changer même de demeure, de nom, & vivre pour ſoi dans un repos inutile, pour être le reſte de ſa vie honteux d'avouer ce qu'on a été dans le commencement de ſa vie. Auſſi, l'agriculture doit, ſous tous les aſpects, être regardée comme le premier, le plus ſaint, le plus fécond des travaux de l'homme.

Il ſeroit inutile d'étendre davantage ces réflexions générales ſur le luxe réel & le luxe trompeur; mais

en honorant le premier des travaux, il eſt juſte de comprendre dans cet hommage le commerce, objet de l'induſtrie & de la patience de l'homme, & de le faire participer au reſpect que l'on doit à l'agriculture.

Quelques légiſlateurs ont regardé le commerce avec un œil plus auſtère ; ils ont redouté quelquefois d'établir dans leur patrie un peuple de manufacturiers, qui, dans les commencemens, ont l'air de la fécondité, & qui, enſuite, font un peuple de malheureux qu'il faut nourrir ; qui, étrangers à leur propre pays, ſemblent ne pouvoir plus labourer la terre, & donnent un air de misère & d'abandon à toutes les villes, comme ſi un conquérant y eût paſſé. Mais ils euſſent trouvé de bien plus grands inconvéniens encore à négliger le commerce, & preſque toutes ces ſortes de décadences ne ſont cauſées que par l'ineptie des adminiſtrateurs, ou faute de combinaiſons générales, que le gouvernement ſeul eſt en état de faire valoir, & en grande partie auſſi de ce que la claſſe des cultivateurs eſt encore plus miſérable.

Le commerce, ſans augmenter toujours la maſſe des richeſſes, les met à la portée de tout le monde ; il a cela de Créateur qu'il emploie une grande quantité de mouvemens, qu'il occupe les mains des hommes qui ont beſoin d'agir, (car l'homme eſt pareſſeux, mais jamais tranquille) qu'il met

au jour tous les biens de la terre, achève ce que la nature a préparé, compare, met du prix à tout; fait diſparoître cette ſtérilité qui couvriroit les trois quarts de l'univers, rend tous les pays du monde féconds à produire, ſinon par le ſol, du moins par ſa ſituation & par l'induſtrie de l'habitant; qu'il établit des communications qui rendent les peuples précieux l'un à l'autre; une communauté de jouiſſances où chacun a, pour ſa part, infiniment plus de choſes qu'il n'en ſauroit raſſembler ſeul; & dans les ſociétés bien ordonnées, chacun doit généralement en jouir davantage.

Le commerce moins utile que l'agriculture, la ſoutient cependant & concourt par plus de combinaiſons, de prévoyance, de moyens, à lier, conſtituer & préſerver les corps politiques. Les richeſſes qu'il fait connoître encouragent l'agriculteur & l'homme, en cultivant la terre pour payer un habit, lui fait produire la nourriture d'un autre homme. Le commerce fait circuler dans les campagnes la repréſentation conſtante des impoſitions & les moyens prompts de raſſembler de grandes forces. Sans prétendre même qu'il accroiſſe la population, il organiſe la multitude, développe ſon intelligence & fournit des liens pour la contenir.

En négligeant l'agriculture, on néglige également de conſidérer le commerce dans toute ſon étendue; on fait peu d'efforts pour obtenir du ſol

les matières premières, qui, tenues par des étrangers, soumettront encore long-temps nos manufactures à leur disposition; car il est possible de porter où l'on veut des manufactures, mais non de dépouiller un pays de ses productions. Mais, ce qu'on a toujours oublié, c'est de faire entrer dans les produits immenses du commerce cette quantité inconnue de travaux domestiques, en objets qui se fabriquent & se consomment dans les mêmes foyers, & que l'industrie & l'abondance générale perfectionnent en même temps & mettent à la portée de tous les hommes. (1)

---

(1) On est bien loin de se rendre compte de cette disette, de cette immobilité que l'exaction répand dans les campagnes. Le paysan n'a rien, l'impôt est une barrière qui l'empêche de s'élever; il ne peut (répétons-le) faire produire à la terre cette abondance étonnante de végétaux & d'animaux qui le nourriroient & le fortifieroient. Or, quand le cultivateur est heureux, n'est-ce pas la patrie qui jouit? quand il est opulent, n'est-ce pas la patrie qui s'enrichit? On ne se forme pas non plus d'idée (répétons-le aussi) de ce que peut y devenir le commerce local & l'industrie de manufactures dont on observe que l'appareil & le mouvement qu'elles donnent aux villes. On ne calcule pas ce que dans l'hiver ces mains laborieuses pourroient produire, si, au lieu de solliciter la stérile pitié des opulens, elles s'adressoient à la nature; si, artisan pour ses propres besoins, le paysan avoit du lin, du du chanvre, de la laine, du bois, toutes sortes de productions, pour les nourrir, les loger, les secourir, & donner aux cam-

Indiquer ces objets inépuiſables & ſur leſquels la nation va porter ſes regards, eſt un cri général; ne doutons pas que la première de nos délibérations ne ſoit de rendre à la multitude ſouffrante les moyens de ſubſiſter, & quoique l'on puiſſe s'occuper de dettes à aſſurer, d'impoſitions à répartir, de débats entre la puiſſance & la liberté, de tous les points de l'ordre public; ne doutons pas que ce devoir d'humanité & de patriotiſme ne ſe préſente avant toute autre conſidération, & qu'on s'accordera au moins ſur cet objet important.

Une fois ce but fixé, que tous les ordres de l'état cherchent de bonne foi à s'y rendre, & le travail ſera heureux; à ce but, j'ai attaché, comme citoyen, la réclamation d'une loi qui interdiſe l'uſage des emprunts.

Quant à l'apurement des comptes, la vérification des engagemens, la réduction des intérêts exhorbitans; c'eſt aux états éclairés, par un examen ſage, à prononcer. Pour reconnoître la dette elle-même, il ne ſuffit pas de la ſaillie frivole de quelques particuliers.

---

pagnes cet aſpect d'aiſance, d'occupation, de contentement, qui feroient, du peuple français, le peuple le plus floriſſant du monde. Mais aujourd'hui, le payſan qui poſsède quelque choſe, a toujours l'air d'avoir volé ce qu'il a, & la diſpoſition eſt telle que ce ne peut pas être autrement.

La nation doit payer! qui a le droit de prononcer ſur cette queſtion? qui a le droit, au ſein d'une richeſſe immenſe, de faire le généreux à nos dépens? de quel droit ces nouveaux Lombards accourus de tous les états voiſins, après avoir, dans les complots de l'agiotage, dévoré la ſubſtance de cet empire, prétendent-ils ſoumettre à leur ſentence la nation d'un trait de plume? de quel droit, quand il plaira à des miniſtres, ou à tous autres hommes puiſſans, de jeter la confuſion dans les finances, de multiplier les déprédations à l'infini, de quel droit, dis-je, pourroient-ils diſpoſer de l'honneur de la nation après avoir diſpoſé de ſa félicité? ſur quel principe enfin dépouiller un homme pour payer un autre homme? a-t-on auparavant changé toute la conſtitution? pourquoi les rois étoient-ils obligés d'hypothéquer leurs domaines? Ah! le principe eſt formel, la nation ne doit rien, elle a toujours payé & n'a rien reçu; ſi elle paie, c'eſt qu'elle y conſentira, elle ne peut y être condamnée; ſi elle paie, c'eſt un don, la générosité ſeule lui parlera: elle a déjà tant verſé de ſang pour ſauver l'honneur de ſes rois! mais toujours en ſervant librement & abattant des ennemis.

C'eſt donc comme citoyen pénétré de ce grand objet, & votant à ce que la patrie recueille le prix des ſacrifices qu'elle va faire, que je n'ai entendu dans mon cœur qu'un ſeul cri: de payer.

Mais de renoncer ſolemnellement à ces expédiens uſuraires & honteux qui n'ont jamais ſervi à rien d'heureux; de fixer irrévocablement une ſérie de rembourſemens ſimples & uniformes, ſans primes (1), ſans loterie ; d'étendre cette criſe douloureuſe ſur une quinzaine d'années; & de fixer à cette époque une fête nationale, où, après avoir réparé le déſordre de la fortune publique & réduit à ſa forme naturelle & paiſible cette imprudente & coloſſalle adminiſtration, où, dans les ténèbres & la confuſion, le vice nous dépouille & s'en accroît encore, on fermeroit cet abyme dans lequel vont s'enfouir les richeſſes, le ſang, l'honneur, les combinaiſons, les forces, toute la deſtinée de l'empire, & l'on chargeroit d'une malédiction éternelle quiconque proféreroit à l'avenir la propoſition des emprunts.

Mais, au lieu de cela, quelle impatience on aura peut-être de remonter à l'origine des impoſitions,

---

(1) Je le répète, le jeu excité par les primes eſt une grande faute d'adminiſtration; il a glacé la confiance réciproque, & en deſſéchant le corps fécond du commerce, y a ſubſtitué l'agitation d'un trafic qui change l'état des fortunes, mais ne produit rien; il eſt infame en ce qu'il rend fortuné de la détreſſe publique; d'autant plus dangereux en cela, que le particulier n'eſt pas coupable de ſa propre conduite, & que l'adminiſtration, en irritant ſa cupidité, a pris ſur ſon compte tout le crime de l'indifférence patriotique. On doit proſcrire auſſi les rentes viagères qui déshéritent tant de familles.

d'en contester les droits, d'en demander les titres ; vaines discussions ! il s'agit moins de discuter sur l'impôt que de le proportionner aux forces de l'individu ; par cela même on en établit le droit naturel & les limites ; mais si-tôt que le cultivateur périt de misère, quelque soit le droit de l'impôt, celui qui le dépouille de son pain & de son lit est son assassin.

Aujourd'hui que toutes les charges publiques, l'entretien des rois, le service militaire, la défense de la patrie, tous les établissemens se représentent par des contributions en argent, on ne peut rapporter à nos anciens usages le régime actuel d'où résulte la conséquence puissante & directe, que ce ne sont pas tant des droits arbitraires qu'il faut établir, qu'une règle toujours également favorable : cette règle fait éternellement le droit incontestable des nations & des rois : si l'on ne devoit, du temps du gouvernement féodal, qu'un sixième de l'année de service militaire à peu près, cela prouve une certaine proportion avec ce qu'on laissoit de libre. Aujourd'hui aucune proportion n'existe plus, on exige tout, au-delà même, & l'on chasse le laboureur de sa terre.

L'inégalité des répartitions rendit bien plus funeste encore l'excès des contributions publiques ; cette inégalité inouie, attaquée par les réclamations de tous les temps, va bien au-delà de ce que pré-

ſente le tableau des répartitions. Car, le ſacrifice que vous faites ſouffrir à l'indigent, porte ſur les objets de première néceſſité; or, non-ſeulement c'eſt une égale malverſation d'aſſeoir les impôts inégalement, comme de les diſſiper avec extravagance; mais cette inégalité a plus que toute autre choſe, contribué à en autoriſer l'arbitraire.

La ruine de l'état conſiſte véritablement toute entière dans cette inégalité. Généralement l'opulence & la proſpérité d'un empire ſont plus dans la bonne diſtribution des richeſſes que dans la multiplicité du numéraire. (1)

Cette inégalité au déſavantage du pauvre pèſe en tout ſens ſur lui. Dans la protection des loix, comme dans la répartition des charges publiques, en tout la plainte du riche fut privilégiée; on ſacrifia à la haine, au repos, au plaiſir du riche, le pauvre impuiſſant & banni ; l'horreur des lettres de cachet n'eſt elle-même qu'une ſemblable iniquité dans des rangs plus élevés, plus éclatante, mais non plus odieuſe.

Ces inégalités ſans nombre, la négligence avec laquelle on perpétue les mêmes charges ſur des contrées ruinées, le honteux & lâche expédient de forcer les contributions tant que les peuples

---

(1) Quel royaume, avec plus de richeſſes, a été plus miſérable que l'Eſpagne?

ne se révoltent pas, mille semblables injustices, mille prévarications connues & tolérées; voilà ce que l'amour patriotique doit abolir, c'est-là que les droits de la nation sont blessés : la loi est éternelle qui proscrit de tels désordres.

Aujourd'hui que l'usage, dans tous les royaumes, semble avoir autorisé l'excès des subsides & en avoir abandonné aux ministres la quotité & la disposition, qu'il reste au moins au malheureux, pour dernière & imprescriptible propriété, d'élever un cri de douleur, de suspendre la pesanteur des exactions, cause de son dépérissement; c'est lui, dont les droits ont été les plus violés & dont chacun est obligé d'embrasser la défense : songeons qu'aucune voix ne vient en sa faveur tonner en la présence des rois; il périt de misère, voilà le seul avertissement qui parvienne aux marches du trône, & qui, plus souvent, n'y sauroit parvenir.

De quelle dette plus sacrée peut-on s'occuper, que de rendre le repos & l'existence à tant d'infortunés? cette dette est, avant toute autre, sous la garantie de la nation.

Si l'on faisoit une banqueroute générale, on renverseroit une grande partie des fortunes, on crieroit avec raison à l'infamie; c'est la même action de dépouiller les peuples chaque année, chaque année est pour eux une ruine générale, c'est la même action, sans même en excepter l'infamie : la seule

différence

différence eſt d'enlever à l'un ſes jouiſſances, à l'autre, ſa nourriture; car on n'ignore pas que l'excès de l'impôt va juſqu'à dépouiller le cultivateur & à le forcer de ſe bannir pour échapper aux fers; mais on crie à l'illégalité ſur des prérogatives & preſque jamais ſur les plus ſaintes loix de l'humanité violées.

Le dirai-je? il eſt en France un corps particulier de déprédateurs qui ſe correſpondent, ſe ſoutiennent & veillent ſans ceſſe aux moyens d'envahir. Il me ſemble déjà voir cette aſſemblée de la nation repréſentée dans les trois ordres, l'être encore d'une autre manière en deux claſſes, les créanciers & privilégiés d'une part, & de l'autre cette partie laborieuſe & innocente dont on va ſaiſir les biens & la liberté, en réglant même, ſans ſa participation, ſi on daigneroit l'admettre, ſous quelles conditions, quels ſeroient ſes repréſentans; les privilégiés, les créanciers, les adminiſtrateurs, cherchent à s'emparer d'avance de leurs propres délibérations; déjà les préſéances & les projets grondent de loin.

Ah! ſongeons qu'il n'eſt qu'un ſeul genre humain, que les fortunés ne ſauroient ſeuls former ni repréſenter une nation; & s'ils veulent encore habiter cette patrie, qu'ils n'achèvent donc pas de la bouleverſer!

Peu s'en eſt fallu que l'extrême indigence n'ait été une raiſon d'excluſion; que n'admettant les

citoyens qu'en raiſon de ce qu'ils avoient à perdre, & après avoir abruti le peuple, on prétendît ne le plus compter pour rien, comme ſi ſon aviliſſement n'étoit pas à notre honte, comme ſi ce n'étoit pas au ſouffrant à ſe plaindre, comme ſi l'on ne vouloit plus conſentir à les laiſſer partager même la dignité d'hommes. Les Lacédémoniens, dans la guerre du Péloponèſe, ayant reçu de grands ſervices des Ilotes, (eſclaves qui cultivoient leurs terres) rendirent la liberté à deux mille d'entr'eux, les couronnèrent de fleurs, leur donnèrent des ſpectacles; puis, ils les firent mourir ſecrètement. Les hommes ſont toujours les mêmes; ſans doute c'eſt avec les mêmes principes que des adminiſtrateurs ont prétendu (& cela en France) qu'une famine, un hiver rigoureux, étoient favorables en faiſant périr une multitude de miſérables dont on ne ſait que faire? Ne ſemble-t-il pas voir encore ces abominables tyrans de l'univers, qui faiſoient jeter des eſclaves dans leurs viviers pour nourrir leurs poiſſons?

Ah! cette claſſe immenſe, cette multitude ſans dédommagement, ne pourroit-elle pas dire à ſon tour : « Il eſt deux ſortes de peuples, celui qui » appartient à la corruption & celui qui appartient » à l'état; l'un, muni des richeſſes, s'empare des » archives des loix, des rênes du gouvernement, » s'enveloppe de prééminences, & bientôt prétend

» repréſenter toute la nation; l'autre en eſt abſolu-
» ment ſéparé, traité comme des troupeaux,
» dépourvu de liberté & de prérogatives; c'eſt
» cependant la partie vierge & nombreuſe, le corps
» véritable de la nation; le ſort détruiroit toute
» la première, que la nation françaiſe n'en exiſteroit
» pas moins entière avec toute ſa force originelle.
» Cette multitude née dans la pauvreté, le travail,
» l'habitude de ſouffrir qu'elle a reçue de ſes pères,
» en imbibant les champs de ſes ſueurs, en a fait
» une véritable patrie. »

Que nous ſommes loin de confondre la nobleſſe avec l'abus des priviléges! le ſouvenir des grandes actions, avec l'arrogance & la dépravation qui s'autoriſent des mêmes titres! certes, il s'en faut bien que jamais on outrage cet ordre intermédiaire toujours jaloux de s'immoler le premier pour la patrie; ces émules de la valeur & de la loyauté des antiques Francs, revêtus de la nobleſſe, doivent défendre ce dépôt ſacré comme le feu des veſtales, car ils n'en ſont que les conſervateurs; la nobleſſe appartient à la nation entière; cet ordre diſtingué ne la conſtitue qu'en conſervant la pureté de ſon caractère, & dans l'exaltation qui anime ſans ceſſe les peuples, leur préſente la loi, l'honneur, l'opinion, dont ils doivent s'enflammer: tel le vieux guerrier arme & embraſſe Chevalier, le jeune héros impatient de ſe ſignaler,

Mais, lorſque l'abus a pénétré, lorſque les priviléges ont plus flatté que la conſidération, au lieu d'honneur, on parla d'exemption. Que l'on remonte au principe, peu d'hommes ont mérité, mais des milliers ont uſurpé les récompenſes. Les canaux ſe ſont multipliés pour répandre avec plus d'abondance cette faveur ſur les peuples. La vénalité d'une charge ſans fonctions y conduit; tout ce qui eſt riche eſt noble. Louis XI, en 1470, ennoblit tous ceux qui poſſédoient des fiefs, ou arrière-fiefs, ou rentes nobles, en Normandie; dès les premiers temps, la ſeule poſſeſſion des fiefs ennobliſſoit. Où trouver en tout cela des efforts ſublimes & ſans ceſſe renouvellés qui faſſent, des nobles, une claſſe fondée à ſe croire d'une origine ſurnaturelle?

Si ces ordres confédérés, qui jadis aſſerviſſoient les peuples par les armes & le fanatiſme, prétendent les opprimer aujourd'hui par les priviléges, nous ſommes encore au temps où Louis-le-gros & Louis VII avoient à combattre ces indépendans perturbateurs de la félicité publique; leurs ravages ſont plus grands qu'on ne croit.

Jadis, des troupes armées à la ſolde du premier qui les appelloit, ne connoiſſoient point de patrie & vivoient de brigandages. Jadis, les ſeigneurs pouvoient ſe faire juſtice, tourmenter l'innocent, attaquer le pauvre, lui enlever ſa femme, ſa fille,

se précipiter dans un puits sans que le pauvre pût trouver un vengeur.

Aujourd'hui peut-on croire que ces crimes n'aient plus lieu? aujourd'hui, les hommes cruels & lâches, amollis & désarmés dans la corruption, se contentent-ils d'épuiser leur agitation mal-faisante en orgueil inconnu, en insultes impuissantes, en basses séductions ! au lieu de ces tyrans fortifiés qui, subitement, portoient l'épouvante & la mort autour d'eux, doit-on se féliciter de les voir enchaînés l'un à l'autre, se servant l'un à l'autre plutôt de complices que de surveillans? leur froide tyrannie ne prend-elle plus de victimes ? des poignards plus cachés ne viennent-ils plus déchirer les malheureux? n'y a-t-il plus de cachots secrets? ne voit-on plus disparoître de citoyens vertueux? enfin, la génération présente, heureuse & multipliée, a-t-elle à rendre au ciel des actions de graces d'un si grand changement?

Au commencement du règne de Philippe de Valois, on comptoit à peu près vingt-quatre millions d'habitans dans le royaume, & la France avoit au plus la moitié de l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Les seigneurs présens dans leurs domaines pouvoient opprimer leurs vassaux, mais non jusqu'à les détruire ; la multitude faisoit leur sûreté & leur gloire.

La guerre fait périr le soldat défendant sa famille.

la misère fait périr l'enfant ſur la mamelle de ſa mère, la guerre plonge le fer dans la gorge du vieillard, la misère le fait mourir lentement abondonné & abreuvé d'amertume. La guerre détruit, mais elle a des trèves; la misère n'en a point, & ne laiſſe aucune eſpérance.

J'ai vu de nombreuſes familles en peu de temps réduites à un ſeul indigent. J'ai vu la mère laborieuſe apporter à ſes enfans à peine de quoi ſubſiſter, & leur cachant un ſein déchiré de douleur, leur donner avec une douce ſimplicité pour toute conſolation du courage & de la vertu.

J'ai vu le vieillard immobile regarder d'un œil plein de larmes le pain de ſa famille, & ſecrètement s'interdire de le partager; je l'ai vu deſſéché refuſer de prendre pour achever ſes jours la vie de ſes enfans.

J'ai vu le payſan jeune douter de ſon infortune, plein de courage, paſſer les nuits à doubler la meſure de ſes travaux; & au bout de quelques années, triomphant de ſon ſort, je l'ai vu auſſi-tôt pourſuivi par de nouveaux impôts, coupable de ſa ſeule activité, obligé de fuir & d'aller dans une province étrangère pour lui, ſans appui, inconnu, déſeſpéré & traité comme un vagabond.

Ah! le citoyen fortuné ne conçoit pas même qu'on puiſſe périr d'indigence; on ne peut ſe figurer que la faim puiſſe donner la mort; on ignore

comment la misère traîne, déchire, achève ses victimes; à leur visage défiguré, à la pâleur de l'inanition; l'on n'en accuse que les infirmités humaines; il semble que la misère ait convoqué toutes les maladies, les ait rendues plus épidémiques, plus aiguës, plus meurtrières; les victimes tombent, mais c'est la misère seule qui les entasse sans pitié: & cependant, à l'heure où nous parlons, la destruction frappe sans relâche; en ce moment où l'opulent demande l'aliment de son faste, ces infortunés demandent la vie. Oh! si dans ces demeures de l'extrême indigence, sous ce chaume où sans cesse on immole des victimes humaines, si, sur ce lit nu, que des familles mourantes trempent de larmes inutiles, vous les voyez encore assiégées par des hommes chargés de les dépouiller ou de les punir de leur infortune; si vous les voyez, n'emportant avec elles que le désespoir, chassées de leurs foyers ou traînées dans les prisons où elles vont achever d'expier leur misère; alors on pourroit vous laisser à prononcer vers qui il faut s'empresser de porter son application & sa prévoyance, & sur-tout en quoi il faut sauver l'honneur de la nation, & le souvenir que ce règne doit laisser à la postérité.

Quand après des siècles d'un tel désordre, il s'agit d'en réparer les cruelles injustices, de ramener de longues années d'abondance, les mœurs & l'ordre en toutes choses; sans doute on n'épuisera, ni

le temps, ni les moyens, ni la raiſon, en recherches imaginaires, en intrigues criminelles, en trafics honteux, où la faveur va déſarmer la ſageſſe & la réſiſtance patriotique. Quand le bien public doit tout réunir, on ne verra point des prérogatives tout diviſer. Quand Louis le bien-voulant a réuſſi à rendre la force & la liberté aux peuples du nouveau monde; le ſien à qui il annonce des conférences de paix entre l'opulence & la misère; le ſien que ſon cœur a fortifié d'eſpérance, ſon peuple ne retournera pas aſſiégé ſous le chaume, s'écrier avec douleur : « On nous a trahis! »

Devroit-on craindre cependant que le vœu des trois ordres ne fût pas unanime ? La nobleſſe & le clergé, dit-on, conſentent à une égalité de charge publique; mais la profeſſion de foi & d'humilité eſt-elle toujours d'accord avec la conduite? & ne pourroit-on pas craindre que ce ne ſoit par des motifs de priviléges & d'exemptions que ces deux ordres combinés ſemblent ſe récrier ſur une égalité de voix donnée au tiers-état, comme ſi c'étoit une innovation; comme ſi, aux états de 1355, il n'avoit pas été réglé, qu'en fait d'impoſitions, l'avis de deux ordres ne pouvoit pas enchaîner le troiſième, ce qui, en concurrence, donnoit autant de voix au tiers qu'aux deux ordres réunis; comme ſi ce n'étoit que d'après l'opinion de quelques-uns, que le peuple dût avoir ſa voix & qu'il fût décent

de lui faire valoir cette faveur ; comme si enfin ce n'étoit pas dans la vue de former un même corps, mais plus majestueux & plus solide, que ce corps se partage sans se diviser & présente plusieurs sortes de vertus. Oui, sans doute, si la noblesse élève des citoyens au-dessus de tous les citoyens, ces faveurs ne durent les faire distinguer que par plus de reconnoissance, & la reconnoissance est due au peuple aussi bien qu'au roi. Si le clergé parut un corps distingué de la noblesse, ce ne pouvoit être qu'en raison d'une morale plus profonde, de la chasteté des mœurs, d'un désintéressement parfait, toutes vertus qu'il dût y faire éclater comme autant de sources de la force & de la prospérité publique. Jadis il partageoit les services militaires ; il doit les remplacer aujourd'hui par ceux d'une charité active & généreuse.

Ces deux ordres ne sauroient, dans leurs intérêts respectifs, porter atteinte à ceux du tiers-état, sans posséder effectivement l'autorité souveraine, & cette seule raison exigeroit que le tiers discutât & opinât avec égalité. Ce peuple, qui produit également les héros & les hommes sublimes ; ce peuple inépuisable, & qui, sans clameur ni sédition, après avoir vu dissiper ses dépouilles, voit dissiper sa sa génération : le peuple est le seul ordre qui ait de justes réclamations à faire. Que d'intérêts le

tiennent à la chose publique & l'appellent à cette auguste assemblée!

Et l'on se récrieroit sur le nombre de ses députés! pour que ce soit la représentation & le vœu général, il faut qu'il n'y ait pas un seul homme, & sur-tout un homme souffrant & lésé qui ne puisse dénoncer au vengeur public sa détresse, & voir ses peines & sa vie comptées pour quelque chose. S'il est une loi, une règle, une prérogative recommandable, ce sera d'avoir été opprimé, outragé, d'avoir souffert les plus cruelles usurpations; si quelqu'un doit avoir une voix puissante & privilégiée à cette réunion réparatrice, ce sera celui qui, hors de ces comices, n'a plus de voix ni de consolation. Fût-il dépouillé & nu, respectez le citoyen; quand le vice & la sottise sont opulens, la pauvreté est honorable.

Ainsi, l'humanité voudroit présenter les classes par la pesanteur des charges publiques; (car, enfin, qui, à force de priviléges & d'inaction, ne participe plus aux charges publiques, n'est plus de la nation?) les présenter selon l'importance des réclamations, & par l'ordre même des choses qui doivent occuper dans cette assemblée; elle voudroit, qu'ayant égard même à la décadence du commerce, de l'agriculture, de toutes les productions du sol & de l'industrie, cette terre si fertile, mais aujourd'hui déserte & nue, que cette terre pût prendre

une voix comme la mère du genre humain, & redemander les hommes qui la cultivoient & que l'oppreſſion a rendu étrangers à leur propre patrie : elle voudroit que la ſeule préſence de ces repréſentans formât une inſtruction complète, un expoſé fidèle, que leur ſeul aſpect, pour ainſi dire, répandant des idées uniformes & juſtes, dictât lui-même d'invariables & ſages concluſions, propres à rétablir l'ordre public, les mœurs, la proſpérité, & à reſſuſciter les générations anéanties; car ce n'eſt point à la prépondérance uſurpée, au caprice de l'autorité, à l'adreſſe miniſtérielle, de ſe jouer de telles choſes.

Quels hommes ſeront choiſis pour défendre une ſi grande cauſe? quels ſont ceux qui, briguant avec confiance ce miniſtère, croiront avoir apporté aſſez lumières, de courage, d'application, pour juſtifier le malheureux & lui rendre ſon rang de citoyen? car le peuple & le malheureux, c'eſt le même nom aujourd'hui. Hélas! je trouve encore les privilégiés, & ce peuple, à qui l'on ſemble accorder avec tant de peine de partager les voix, ne les partage déjà plus. Que je redoute ces hommes, qui, liés à de nouveaux titres, ne ſont plus libres; qui, avides de diſtinctions, & s'éloignant du peuple, dans un nuage de vanité, cherchent ſans ceſſe à étendre l'eſpace qui les ſépare de lui !

Non, je n'apperçois pas encore leurs défenſeurs;

celui qui doit parler pour le peuple, eſt celui qui ſouffre avec lui, qui a déjà défendu ſa cauſe en partageant ſon ſort. Celui qui doit parler pour le peuple doit être choiſi par lui-même, autrement, ne feroit-ce pas une ironie inſultante ajoutée à ſon malheur, que de prétendre que ſa cauſe eût été convenablement diſcutée?

Pourquoi ne pas appeller, du ſein du tiers-état même, des hommes éclairés par l'expérience, qui préſentent leur propre cauſe qu'aucune conſidération ne puiſſe altérer? des fermiers, des laboureurs, ſeroient-ils déplacés dans ces aſſemblées ſolemnelles? ah! loin que leur ſimplicité ſoit un motif d'excluſion, ne duſſent-ils oppoſer que la candeur à la préſomption, le ſilence à la ſubtilité, leur préſence feroit ſalutaire; ne fût-ce que pour jeter le remords & la confuſion parmi ces hommes inſatiables & perfides, qui, tout comblés de richeſſes & tout inutiles qu'ils ſont, ne penſent encore qu'à intriguer, à envahir de nouvelles faveurs, à forger de nouveaux fers. Mais, que dis-je? n'a-t-on jamais vu ſortir de la charrue de ces hommes de génie, dont la raiſon étonne & gouverne le monde? ſera-t-on ſurpris que celui qui, toute ſa vie, a connu les travaux & la peine; qui, toute ſa vie, inſtruit de la reconnoiſſance & du reſpect qu'on doit au malheureux, a vu comment la misère détruit l'eſpèce humaine, malgré les efforts les plus conſtans?

---

s'étonnera-t-on, dis-je, qu'un tel homme paroiſſe avec plus de lumières, plus de force, plus d'enſemble, dans ſes repréſentations, qu'avec moins de paroles, il développe plus de principes? & qu'avec la pureté des mœurs & la ſincérité de l'innocence, il nous apporte de grands exemples de déſintéreſſement & de courage.

Qu'on ceſſe de craindre pour lui, qu'il manque d'expreſſion & d'aſſurance, qu'interdit en préſence d'hommes polis par l'oiſiveté, il ne puiſſe diſcuter avec eux; que dépourvu d'éducation, il le ſoit d'idées & de perſuaſion. Eh, quoi! l'homme toujours occupé, toujours juſte, toujours modeſte, ſeroit ſans éducation! mari, père, citoyen utile, il auroit à rougir! Laiſſez-le libre, il n'attendra pas que vous lui prêtiez vos manières & votre éloquence; il ne redoutera pas des raiſonnemens qu'il aura la liberté de combattre; il ſortira tout armé des mains de la nature, & ſe montrera auſſi habile à donner à l'adminiſtration du génie, de la bienfaiſance & des richeſſes, qu'à rendre la terre fertile.

O vous, hommes réparateurs, vous citoyens qui, dans le grand nombre, vous trouverez dignes de ſauver la patrie; vous qui, pour être ſublimes, n'avez beſoin que de n'être point corrompus, ſachez quels hommes vous êtes; affermis par ce grand intérêt, ne vous laiſſez ni éblouir ni étonner, &

gardez-vous de confondre une tâche auſſi honorable avec le preſtige des honneurs & de la fortune. Si l'ambition excite votre courage , vous êtes des hommes ordinaires & vils, puiſqu'il eſt un prix pour acheter votre vertu : mais ſi, attachant votre ſort tellement au ſort des peuples dont vous êtes les organes, que vous n'ayez rien à recevoir que pour eux ; que le reſpect, l'admiration même que vous chercherez, ne ſoient que le reſpect & la reconnoiſſance que vous venez recueillir pour les peuples ; alors vous êtes le citoyen & vous poſſédez le premier titre de la république.

Le citoyen vertueux a cela de grand & d'inconteſtable, qu'il n'eſt l'eſclave d'aucune puiſſance ; que ſeul, par lui-même, par l'exercice conſtant de ſon caractère & de ſa conduite pure, il élève ſes concitoyens, les préſerve de l'aviliſſement, conſerve les mœurs & agit ſur les ames plus puiſſamment que le miniſtre armé du pouvoir & que l'arbitre des loix. Citoyen, vous êtes le miniſtre incorruptible de la république ; certes, la différence eſt conſidérable, malgré tout l'éclat dont les miniſtres des rois ſont décorés ; dans ceux-ci, que l'on conſidère le talent, qu'on en ſoit content ou mécontent ; que jouet d'un preſtige inſenſé, aujourd'hui on les étouffe de flatteries, & demain on les traîne dans la fange ; on peut au haſard couronner ou punir l'intrigue & l'imprudence ; on n'eſt pas maître

également de prononcer fur le citoyen irréprochable, fon élévation qui ne fut point un bienfait paffager, ne tombe point avec la faveur; il bravera les intempéries de l'enthoufiafme, & fera vu toujours à fa place : on comble d'honneurs qui l'on veut, on ne difpofe pas de l'eftime publique.

Citoyens, ne vous attendez donc à aucune faveur, mais à des travaux; ne venez pas fur-tout briguer de la célébrité, que la voix de votre confcience vous fuffife, elle équivaut à l'applaudiffement du monde entier & le fentiment pur qu'elle produit n'a pas befoin d'être confirmé par les honneurs du triomphe & les tranfports de la multitude. Ah! cette gloire offerte en tous les temps pour récompenfe & deftinée à exciter des actions extraordinaires, feroit-elle le feul mobile de votre conduite! dût-elle manquer, auriez-vous perdu le le fentiment de vos forces! objet de tous les vœux, mais fi fouvent ufurpée, combien elle eft flétrie par ceux avec qui on la partage! qu'elle puiffe enivrer les cœurs envieux & foibles, fur les ames profondément fenfibles & puiffantes, elle n'a point cet empire. Il n'eft pas étonnant, quand la gloire n'eft qu'un fpectacle, qu'elle foit paffagère, qu'elle ne convienne pas, par le déréglement même de fes tranfports, & que les hommes de génie & d'un grand mérite puiffent trouver dans l'admiration même quelque chofe qui leur déplaît pour l'hu-

manité en général, & une certaine humiliation à ne paroître qu'un objet de curiosité.

Citoyens, ce qui vous attend, c'est la vue de de vos concitoyens satisfaits & tranquilles ; les fêtes qui vous attendent, c'est la jouissance paisible de l'abondance & des mœurs dans toutes les familles. Citoyens, ce qui vous attend peut-être, c'est la douleur, c'est le désespoir de retourner dans vos provinces, y voir prolonger l'oppression & les souffrances; de voir après des siècles, un moment d'espérance perdu pour des siècles encore. Affermissez-vous donc de vertus, les vérités & le bon droit s'accumulent; apprenez aux agens de l'administration à respecter les droits de la nation; proscrivez le pouvoir arbitraire par la modération & l'énergie de vos sentimens, car vous n'avez point d'autres armes : celui qui juge ne manie point le fer qui doit punir.
